



## Les dispositions ubuesques du DNB 2020

L'aménagement du DNB pour cette session particulière de 2020 semble avoir été fait de façon hasardeuse, tant la procédure est complexe et parfois complètement dénuée de sens, à se demander si le DNB intéresse encore le ministère.

Ainsi, alors que les notes des élèves sont déjà basculées dans les applications informatiques, (LSU...), que la bascule du LSU vers Cyclades est possible pour les bilans de fin de cycle 4, pourquoi est-il nécessaire de procéder à une saisie des notes qui risque d'engendrer un surcroît de travail conséquent dans cette période déjà chargée (reprise des cours, conseils de classe, orientations, préparation de rentrée... ou encore vacances apprenantes) ?

De plus, la conversion des notes sur 100 ou 50 et, pour le français, la subdivision de la note en trois parties (orthographe, compréhension et rédaction) si elle est prévue ainsi dans la réglementation de l'examen, paraissent insensées dans cette période.

Là encore, on multiplie les procédures et les risques d'erreur, d'autant plus que la subdivision de la note de français en 3 parties est totalement artificielle puisque les professeurs de français ne pratiquent pas d'évaluation portant uniquement sur une partie de l'épreuve du DNB. Ainsi, pour saisir une seule note pour le DNB, 2 et 4 manipulations seront nécessaires, à multiplier par le nombre d'épreuves et de candidats.

En revanche, pour les sciences, la note qui doit être remontée ne correspond pas à la réalité des épreuves terminales et du règlement d'examen, puisqu'elle reposera sur une conjonction des moyennes des trois matières (SVT, technologie, sciences-physiques) au lieu des deux épreuves que les candidats passent habituellement aux écrits.

Pourquoi une application de la réglementation à géométrie variable ?

Aussi, l'arrondi au point supérieur doit-il se faire avec la moyenne sur 20 avant la conversion sur 100 ou 50, ou après ? Le résultat ne sera pas le même.

Le calendrier de fin de saisie des notes au 19 juin est très contraint et difficilement tenable : pourquoi une remontée si tôt alors qu'habituellement la fin de saisie est plutôt fixée fin juin au regard de la parution des résultats du DNB qui a habituellement lieu aux environs du 10 juillet ?

Enfin, la grille de conversion des compétences en notes, proposée pour les établissements qui ont fait ce choix d'évaluation, ne semble ni cohérente ni refléter les niveaux des élèves.

Cette grille entraînera une inégalité de traitement entre les candidats de différents établissements. Rappelons le contenu des textes déjà parus : l'évaluation par compétences est obligatoire, la note ne l'est pas...

Le SNPDEN-UNSA rappelle le sens de ses mandats : la prise en compte du seul contrôle continu et la suppression des épreuves terminales permettraient une évaluation juste et cohérente du niveau des élèves quant aux attendus du socle commun pour cette session et les suivantes. Contenu de la lettre de direction

[cliquez ici pour vous désabonner.](#)